

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**De La Couture Boussey**

Séance du 23 février 2018

Date de Convocation : 15 février 2018  
Date d'affichage : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois de février à vingt et une heure, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune sous la présidence de M. Sylvain BOREGGIO, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Madame Patricia BAZIN et Monsieur Marceau WILMART, Maire-Adjoints ; Mesdames Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL, Jocelyne PASQUIER et Corinne WILHELMY et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ et Jean-Pierre NICOLAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents :** Sandrine BOITEL








**Étaient absents excusés :** Philippe RETOURNE

**Pouvoirs :** Laurence NICOLAS pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS  
Francis DAVOUST pouvoir à Patricia BAZIN  
Daniel L'HOSTIS pouvoir à Marceau WILMART  
Isabelle BACON pouvoir à Altino DE OLIVEIRA DIAS




Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

-  Finances – tarifs école de musique
-  Personnel – avenant à la convention de mutualisation de Police Municipale
-  Finances – demandes de subventions DETR
-  Finances – demandes de fonds de concours EPN
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

-  Travaux – avenants aux marchés de travaux du restaurant scolaire
-  Travaux – avenant aux marchés de travaux de la maison médicale
-  Travaux – SIEGE – enfouissement Rue d'Anet et Hameau de la forêt

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ajout de ces points.

**Objet : Finances - Tarifs de l'école de musique (D20180201)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le règlement de l'école de musique voté le 30 juin 2017 permet aux inscrits aux cours de musique de régler l'inscription par mois, par trimestre ou à l'année. Cependant, le détail de ces tarifs n'a pas été intégré dans la délibération des tarifs du 30 juin 2017. Seuls les tarifs globaux ont été votés.

Il convient de détailler les tarifs pour l'encaissement des recettes.

Monsieur le Maire propose les tarifs détaillés suivants :

Elèves domiciliés sur la commune :

- 375€ à l'année;
- 37,5€ par mois;
- 150€ pour le 1er trimestre et 112,5 pour le 2ème et le 3ème trimestres ou 125€ par trimestre.

Elèves domiciliés hors commune :

- 485€ à l'année;
- 48,5€ par mois;
- 194€ pour le 1er trimestre et 145,5 pour le 2ème et le 3ème trimestres ou 161,66€ par trimestre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus

#### **Personnel – avenant à la convention de mise à disposition du service de Police Municipale (D20180202)**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la convention de mise à disposition du service de Police Municipale doit être modifiée en son article 3.

En effet, la convention mentionne nominativement les agents du service ce qui en cas de mouvement de personnel rend la convention inopérante.

Monsieur le Maire propose de supprimer les mentions des noms dans la convention afin de les remplacer par la composition du service.

Monsieur le Maire lit l'article 3 modifié de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'article 3 de la convention de mise à disposition du service de police municipale comme annexée à la présente délibération

AUTORISE Le Maire à solliciter les communes partenaires afin de leur soumettre cet avenant

#### **Finances – Demande de DETR pour l'installation de tableaux numériques à l'école primaire (D20180203)**

Monsieur le Maire explique que l'école primaire est déjà équipée de tableaux numériques dans 5 classes. Il propose d'équiper les 2 classes restantes

Monsieur le maire indique que le nouveau règlement pour l'attribution de DETR permet de demander des subventions pour des projets à partir de 3 000€ HT et que l'équipement numérique des écoles fait désormais partie des catégories d'opération subventionnable.

Un devis a été réalisé pour un montant de 7 998 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant total soit 3 199.20 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de deux tableaux numériques

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 3 199.20 €

#### **Finances – demande de DETR pour la mise en accessibilité de la mairie (D20180204)**

Monsieur le Maire explique que le bâtiment accueillant la mairie ne dispose pas d'une porte accessible. Dès lors, il convient d'investir afin de rendre accessible l'accueil.

Monsieur le maire indique que le nouveau règlement pour l'attribution de DETR permet de demander des subventions pour des projets à partir de 3 000€ HT.

Un devis a été réalisé pour un montant de 7 774 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant total soit 3 109.60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise en accessibilité de la mairie

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 3 109.60 €

#### **Finances – Demande de DETR pour le changement des huisseries à l'école de musique (D20180205)**

Monsieur le Maire explique que le bâtiment accueillant l'école de musique n'est pas équipé en fenêtres double vitrage.

Monsieur le Maire indique que le règlement pour l'attribution de DETR permet de demander des subventions pour le développement culturel ou artistique et notamment la réhabilitation de bâtiment accueillant les écoles de musique

Un devis a été réalisé pour un montant de 13 581.97 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant total soit 5 432.79 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le remplacement des huisseries de l'école de musique

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 5 432.79 €

**Finances – Demande de DETR pour la mise en sécurité en lien avec vigipirate de l'école primaire (D20180206)**

Monsieur le Maire explique que le bâtiment accueillant l'école primaire doit faire l'objet de travaux de sécurisation.

Monsieur le maire indique que le règlement pour l'attribution de DETR permet de demander des subventions pour les travaux d'aménagement de sécurité en lien avec vigipirate

Un devis a été réalisé pour un montant de 8 765.50 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant total soit 3 506.20 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de sécurité à l'école primaire

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 3 506.20 €

**Finances – Demande de fonds de concours pour l'installation de tableaux numériques à l'école primaire (D20180207)**

Monsieur le Maire explique que l'école primaire est déjà équipée de tableaux numériques dans 5 classes. Il propose d'équiper les 2 classes restantes

Monsieur le maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 7 998 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 40% du montant total soit 3 199.20 €.

Parallèlement, une demande de DETR à hauteur de 40% est faite.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de deux tableaux numériques

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 3 199.20 €

**Finances – Demande de fonds de concours pour la création d'un préau à l'école maternelle (D20180208)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un préau à l'école maternelle

Monsieur le maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 26 684 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 13 342 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de préau à l'école maternelle

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 13 342 €

**Finances – Demande de fonds de concours pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire (D20180209)**

Monsieur le Maire rappelle la construction du restaurant scolaire qui est en cours. Une fois les travaux terminés acheter le mobilier nécessaire à l'accueil des enfants et des adultes

Monsieur le maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé auprès de l'UGAP pour un montant de 9 071.33 € HT.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 4 535€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 4 535 €

**Travaux – avenants aux marchés de travaux du restaurant scolaire (D20180210)**

Monsieur le Maire expose,

La Commune de LA COUTURE BOUSSEY, a décidé d'engager le projet de construction d'un restaurant scolaire à LA COUTURE BOUSSEY.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 12 lots est arrêté à 1 115 177,63 € HT.

Aujourd'hui de nouveaux recalages de prestations doivent être envisagés pour les lots n<sup>os</sup> 11 et 12 qui doivent être régularisés par avenant :

- Avenant n<sup>o</sup> 1 pour le lot 11 – aménagements extérieurs (entreprise GUERIN) pour un montant en plus-value de 5 800,00 € HT (+ 5,36 % du montant du marché initial)
- Avenant n<sup>o</sup> 1 pour le lot 12 – Mobilier de cuisine (entreprise G'FROID) pour un montant en plus-value de 2 295,08 € HT (+ 2,64 % du montant du marché initial)
- Avenant n<sup>o</sup> 2 pour le lot 12 – Mobilier de cuisine (entreprise G'FROID) pour un montant en plus-value de 3 409,00 € HT (+ 3,92 % du montant du marché initial)

Ces avenants, d'un montant de 11 504,08 € HT, porte le coût total des travaux à 1 126 681,71 € HT, soit une augmentation de 0,52 %, qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les avenants aux marchés de travaux énumérés ci-dessus pour un montant global de 11 504,08 € HT ;

APPROUVE le nouveau montant total des travaux arrêté à 1 126 681,71 € HT

### **Travaux – avenant aux marchés de travaux de la maison médicale (D20180211)**

Monsieur le Maire expose,

La Commune de LA COUTURE BOUSSEY, a décidé d'engager le projet de transformation d'un local industriel en maison de santé à LA COUTURE BOUSSEY.

Le coût total des travaux pour l'ensemble des 12 lots est arrêté à 538 777,35 € HT.

Aujourd'hui de nouveaux recalages de prestations doivent être envisagés pour le lot n<sup>o</sup> 8 qui doit être régularisé par avenant :

- \* Avenant n<sup>o</sup> 1 pour le lot 8 – carrelage faïences sols souples (entreprise REVNOR) pour un montant en plus-value de 2.633,96 € HT (+ 14,97 % du montant du marché initial)

Cet avenant, d'un montant de 2 633,96 € HT, porte le coût total des travaux à 541 411,31 € HT, soit une augmentation de 0,49 %, qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant au marché de travaux énuméré ci-dessus pour un montant global de 2 633,96 € HT ;

APPROUVE le nouveau montant total des travaux arrêté à 541 411,31 € HT

### **Travaux – SIEGE – enfouissement de la Rue d'Anet et du Hameau de la forêt (D20180212)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **41 666.66 €**
- en section de fonctionnement : **26 666.67 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

### **Travaux – SIEGE – convention avec Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications (D20180213)**

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donnera lieu au

passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

- **La première option – dite A** – revient à attribuer à la commune/l'intercommunalité compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :
  - le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
  - que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
  - qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.
- **La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :
  - qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
  - qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
  - que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
  - qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
  - que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal / communautaire, de choisir l'option B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

### **Devis :**

Sans objet

### **Rapport des commissions :**

Sans objet

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de l'Académie de fermer une classe à l'école maternelle pour la rentrée du mois de septembre 2018. Un courrier sera fait à l'attention de l'Inspecteur d'Académie.
- Monsieur le Maire lit un courrier du Sénateur Hervé Maurey au sujet de l'installation d'un distributeur automatique de billets sur le territoire de la commune. Ce dernier a reçu un courrier du Groupe La Poste l'informant que les études géomarketing réalisées par La Banque Postale ont déterminé que cette installation n'aurait pas assez de rendement.
- Le Sénateur Hervé Maurey a transmis un second courrier au sujet des nouveaux horaires de La Poste et de la fermeture le samedi. La déléguée régionale lui a confirmé que le dossier était suivi par le délégué départemental. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il le reçoit mardi 27 février.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la naissance du petit Alban le deuxième enfant de Laetitia, personne d'accueil de la Mairie
- Monsieur Wilmart fait un point sur les travaux en cours : le bardage de la maison de santé a commencé à être posé ainsi que le carrelage et la faïence. L'entreprise de VRD interviendra quand tous les autres corps de métier auront terminé. Le renforcement électrique pour le nouveau restaurant scolaire est terminé et les fondations sont coulées.
- Monsieur Wilmart informe l'assemblée que le parquet du couloir de l'étage de la mairie est en train d'être changé et que la salle batterie de l'école de musique sera rénovée durant les vacances scolaires

- Monsieur le Maire annonce de l'agglomération EPN a attribué lors de son dernier conseil communautaire une subvention à hauteur de 273 000€ pour la réalisation de la maison de santé.
- Monsieur le Maire remercie les services de l'agglomération EPN qui ont été très réactifs lors de l'épisode de neige du début du mois. Il rappelle néanmoins que pour que le salage soit efficace il doit y avoir de la circulation sur la chaussée.
- Monsieur le Maire annonce que l'Agglomération EPN a vendu le bâtiment chemin de Boussey à un garagiste qui devrait bientôt s'installer.
- Monsieur le Maire remercie chaleureusement Jean-Marie LUCIANI et les agents recenseurs pour le travail effectué lors du recensement. Il indique que 14 logements ont refusé de remplir les questionnaires. Monsieur LUCIANI annonce que 50% de réponses ont été faites par Internet.

La séance est levée à 22h